

**Declassified to Public
06 September 2012**

E52/4.25

Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

Tribunal militaire
Dossier pénal
N° 397, daté du 6 mars 1999

ឯកសារទទួល	
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de réception):	
19 / 05 / 2009	
ម៉ោង (Time/Heure):	
13:15	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:	
Ratanak	

Procès-verbal d'interrogatoire

Le neuf juin, mille neuf cent quatre vingt dix neuf, à....., au centre de détention du Parquet militaire

Je, Ngin Sam An (ឆីន សំអាន), juge d'instruction du Tribunal militaire

Assisté de Pauk Pân (ប៉ោក ប៉ន), greffier,

Ai procédé à l'interrogatoire et recueilli la déclaration du nommé Kaing Guek Eav (កាំង ហ្គេក ភីវ), alias Duch (ឌុច), accusé, dont les données d'identité sont les suivantes:

Questions-réponses :

Je m'appelle Kaing Guek Eav, alias Duch

Âge : 57 ans

Ethnie : khmère

Nationalité : cambodgienne

Lieu de naissance : village de Pov Voeuy (ពោធិ៍វ័យ), commune de Peam Bang

(ពាមបាង), district de Staung (ស្តោង), province de Kampong Thom (កំពង់ធំ)

Niveau d'étude : Baccalauréat II

Religion : Chrétienne

Domicile actuel : village O Tuntim (អូរទន្លឹម), quartier/commune de Ta Sanh

(តាសាញ), khan/district de Samlaut (សំឡូត), province/ville province de

Battambang (បាត់ដំបង)

Profession : enseignant

Nom du conjoint/de la conjointe : [.....]

Nombre d'enfants : [.....]

Nom du père : [.....]

Nom de la mère : [.....]

Condamnation(s) antérieure(s) : [.....]

Original KH: 00320786-00320789

ឯកសារមានសុពលភាពតាមច្បាប់ខ្មែរ	
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ធ្វើការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):	
19 / MAY / 2009	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:	
SANN RADA	

Questions-réponses :

Question : *Om*, à quel moment avez-vous appris l'existence, dans la politique de Pol Pot, d'un passage de l'exécution à la libération des membres de F.U.L.R.O ?

Réponse : A la fin de l'année 1978.

Question : **Concernant l'ensemble des activités de S-21, Om, étiez-vous en mesure de les contrôler et de les maîtriser toutes ?**

Réponse : J'étais capable de les maîtriser, d'une manière générale.

L'ancienne structure depuis l'époque de In Nat (អ៊ិន ណាត) était en place, qui faisait quoi exactement, jusqu'à ce que j'en sois responsable, moi-même. Je l'ai conservée, telle quelle. Par exemple, ceux qui interrogeaient restaient interrogateurs. Les agents de sécurité restaient toujours agents de sécurité. Les exécuteurs restaient toujours exécuteurs. Quant aux agents de sécurité et exécuteurs, ils pouvaient alterner, entre eux. En ce qui me concerne, quand les prisonniers arrivaient, j'avais le droit de désigner n'importe qui je voulais pour les interroger. Quant aux affaires du Parti, moi-même, je n'avais pas le temps de participer régulièrement aux réunions de vie quotidienne. Je m'occupais de lire les documents de réponses, puis de les corriger pour faciliter la lecture de Son Sen (សុន សែន) et de

Nuon Chea (នួន ធី). Et très souvent, Son Sen et Nuon Chea me convoquaient pour travailler régulièrement. Par ailleurs, Son Sen préférait donner les ordres par téléphone, très souvent, également.

Question : *Om*, vous est-il arrivé d'interroger vous-même les prisonniers ? Quelles étaient ces personnes ?

Réponse : Parfois, j'avais des conversations avec ceux qui ont déjà été

interrogés, comme le nommé Toch Phoeun (តូច ផ្លែ), Chhim

Sam Auk (សម អ៊ុក សំអាត), alias Pang (ប៉ង), Chou Chet (ជូ ជេត),

alias Sy (ស៊ី) et Vorn Vet (វ៉ន វេត). Les sujets étaient :

premièrement, je voulais me renseigner sur la vie de Pol Pot, de Ieng Sary, de Son Sen, de Khieu Samphan (ខៀវ សំផន) et de Toch Phoeun, lorsqu'ils étaient en France. Quant à Chhim Sam Auk, alias Pang, Chou Chet, alias Sy et Vorn Vet, je voulais connaître la structure intérieure du Parti et l'histoire du Parti Communiste Révolutionnaire du Kampuchéa. Deuxièmement, concernant les interrogatoires directs, je les faisais en collaboration avec d'autres, sur les ordres de Son Sen. C'était le cas de Koy Thuon (កុយ ធ្លួន), et de Seat Chhè (សៀក ធី).

Question : **Quelles étaient les méthodes d'interrogatoires et les techniques de torture au sein de S-21 ?**

Réponse : Il y avait deux sortes d'interrogatoires à S-21 :

Premièrement : froid, c'était parler normalement et interroger normalement.

Deuxièmement : chaud, c'était infliger des tortures avec les accords. Quatre sortes de torture ont été ordonnées à infliger :

Premièrement : Frapper les cuisses en utilisant le fouet.

Deuxièmement : se servir d'un sac en plastique pour couvrir la tête.

Troisièmement : se servir d'un tissu mouillé pour boucher la bouche et le nez, puis verser de l'eau d'une bouilloire sur le tissu.

Quatrièmement : se servir d'un téléphone carré, puis faire tourner pour électrocuter.

Question : **Quelles étaient les formes d'exécution ?**

Réponse : Il n'y en avait qu'une seule, c'était Hor (អ័រ) et (illisible) qui choisissaient la méthode. Elle consistait à utiliser un couteau pour percer toutes les artères de la base du cou. Ceux qui décidaient des exécutions à S-21 étaient Son Sen et Nuon Chea. Et en principe dans tout le pays, les prisonniers qui ont été arrêtés et confiés à la Police Politique, puis interrogés par la Police Politique, devaient être exécutés.

Question : **Concernant les aveux obtenus à S-21, combien étaient vrais en pourcentage et combien étaient faux en pourcentage ?**

Réponse : J'ai du mal à estimer. A Son Sen, j'ai parlé et je lui ai même écrit. Il m'a répondu en disant qu'il fallait élever l'esprit des interrogateurs pour qu'ils soient prudents et que les réponses ne dérivent pas. Auprès de Nuon Chea, je me suis plaint également des dérives des réponses et Nuon Chea m'a convaincu de ne pas m'inquiéter.

J'ai dit qu'il ne fallait pas vous inquiéter. Les commandants d'unités savaient déjà qui étaient authentiques et qui ne l'étaient pas. Camarades, efforcez-vous simplement de travailler pour pouvoir leur remettre les réponses. Donc, chercher quelque chose pour vérifier les réponses afin de savoir si elles étaient vraies ou fausses, c'était impossible. Exemple : comme le nommé Koy Thuon, les réponses ont été obtenues sans aucune torture. Il y a eu cinq interrogatoires. Mais, ces interrogatoires n'étaient pas détaillés. C'était Koy Thuon qui a écrit lui-même ses aveux. Concernant ces réponses, je n'ai pas signé parce qu'une fois que Koy Thuon avait fini, Professeur Son Sen a ordonné d'enregistrer et de les lui envoyer, immédiatement. Les réponses de Koy Thuon ont bien fait les cinq fois. Les réponses de Koy Thuon étaient authentiques jusqu'à la troisième fois. La quatrième fois et la cinquième fois, elles dérivent. Ces histoires font que j'ai du mal à vous dire combien de pourcentage était vrai ou non.

Question : **Les objectifs de la hiérarchie qui ordonnait les interrogatoires, c'était pour savoir au sujet de quels problèmes ?**

Réponse : Pour savoir s'il y avait une opposition à la Voie du Parti.

Question : **Les arrestations et la détention à S-21, c'était pour l'exécution, ou comment ?**

Réponse : Ceux qui ont été arrêtés étaient des gens pour lesquels la décision a été prise, ils devaient être exécutés.

Question : **Pendant l'interrogatoire d'aujourd'hui, est-ce qu'il y avait quelque chose qui vous a forcé à répondre, contrairement à la vérité ?**

Réponse : Non.

Fin du procès-verbal à 4H45 en fin d'après-midi du même jour et lecture a été donnée à l'interrogé, qui n'a formulé aucune objection et qui a apposé son pouce droit, comme preuve, devant nous, ci-dessous.

L'avocat	L'interrogé	Le greffier	Le juge d'instruction
[Signature]	[Empreinte]	[Signature]	[Signature]
Kar Savuth (ករ សាវុត្ត)	Kaing Guek Eav	Pauk Pân	Ngin Sam An